

Aides financières à la réhabilitation d'installations d'assainissement

VOTRE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT A ETE DECLAREE « **NON-CONFORME** » LORS D'UNE VISITE DE CONTROLE ? VOUS SOUHAITEZ REMETTRE EN CONFORMITE VOTRE ASSAINISSEMENT ?

VOUS POUVEZ BENEFICIER D'AIDES FINANCIERES

La mise en conformité de votre installation (assainissement individuel, branchement au réseau) représente un coût, plus ou moins important selon l'importance des travaux à réaliser : *terrassements, acquisition d'une fosse toutes eaux et de dispositifs d'épuration, déplacements de canalisations et travaux induits de réfection de l'habitation,...*

Pour effectuer ces travaux, **vous pouvez solliciter des aides, sous forme de prêts ou de subventions**, auprès de différents financeurs. Ceux-ci les proposent au titre de leur politique sociale, de l'habitat ou de l'eau.

Attention :

- **Ces aides ne sont pas automatiques.** Elles sont conditionnées à des critères d'éligibilité propres à chaque financeur : conditions de ressource, de date de construction de l'installation, examen au cas par cas, etc...
- **L'existence de ces aides n'est pas garantie dans le temps. Profitez-en tant qu'elles existent !**

NB : Les informations sont fournies sous réserve d'évolution des dispositifs

QUI CONTACTER, COMMENT SE RENSEIGNER ?

Les tableaux pages suivantes donnent les coordonnées des organismes à contacter. Par ailleurs, si vous avez besoin de conseils ou d'informations sur les dispositifs, vous pouvez vous adresser :

- A l'ADIL (*Agence Départementale d'Information sur le Logement*) : la **mission** de l'ADIL est d'offrir gratuitement au public un conseil personnalisé juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives à l'habitat.

Permanences ADIL : **LANDUDEC – Mairie - 1^{er} mercredi du mois, 14h à 17h**

☎ : 02 98 46 37 38 PLONEOUR-LANVERN – mairie - 3^{ème} vendredi du mois, de 9h à 12h

QUIMPER – 23 rue Jean Jaurès - Du Lundi au Vendredi, de 9h00 à 12h00, et de 13h30 à 17h30

- Aux assistantes sociales :

Permanences assistantes sociales : contacter votre mairie

- Au service assainissement de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden

POULDREUZIC - 2A rue de la Mer - ☎ : 02 98 54 49 04 - info@cchpb.com

COMMENT PROCEDER ?

Chaque demande de financement nécessite de déposer un dossier particulier. **N'engagez pas de travaux avant d'avoir les accords de financement !** Vous risqueriez de perdre le bénéfice de l'aide.

Pour la réhabilitation d'installations d'assainissement individuel, il est nécessaire au préalable de faire réaliser une étude de conception par un bureau d'études de votre choix, de faire valider cette étude par le SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif), puis de faire valider la conformité des travaux réalisés. Ces prestations sont payantes. Cependant, elles vous garantissent que la filière d'assainissement proposée sera adaptée à votre situation, et conforme à la réglementation.

Pour la réhabilitation d'un branchement au réseau d'assainissement collectif, il est nécessaire de justifier de la conformité de votre assainissement après travaux. Pour cela, contactez la SAUR au ☎ 02 77 62 40 00, pour prendre rendez-vous pour un nouveau contrôle de conformité. Cette visite est gratuite, si vous avez fait réaliser les travaux de mise en conformité dans les 12 mois suivant le premier contrôle (sauf retards liés à la demande de subvention). Elle est payante sinon.

Bon à savoir : Le taux de TVA est à 10 % pour les travaux de réhabilitation d'assainissement individuel et de mise en conformité de branchements au réseau d'assainissement collectif, à condition que votre installation d'assainissement ait **plus de 2 ans**.

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (Programme 2014-2017)

Type de travaux concernés

Réhabilitation d'installation
d'assainissement individuel

Mise en conformité de branchement au
réseau d'assainissement collectif

Caractéristiques

Type d'aide : Subvention

Montant de l'aide : 60 % du coût des travaux

Dépenses prises en charge : toutes dépenses induites par :

- La mise aux normes actuelles d'une installation d'assainissement individuel
- La mise en conformité du branchement, y compris tous travaux de réfection liés à la reprise des canalisations à l'intérieur de l'habitation

Subvention 60 %

Conditions d'éligibilité

Bénéficiaire : propriétaire du bien

Installations d'assainissement individuel, construites avant le 09/10/2009, classées « à risque environnemental ou sanitaire » par le SPANC : 60 %, coût plafond de travaux de 8500 € TTC - dans la limite des fonds disponibles

Branchements au réseau d'assainissement collectif, déclarés non-conformes à l'issue d'un contrôle de conformité :
60 % du montant TTC, dans les cas suivants :

- Branchements rejetant des eaux pluviales au réseau d'eaux usées
- Branchements rejetant des eaux usées vers un fossé ou un réseau d'eaux pluviales

Autres non-conformités : examen au cas par cas

NB : ne sont pas éligibles les travaux réalisés :

- Pour pallier à l'absence d'assainissement
- Dans le cadre d'une cession immobilière, si la vente a eu lieu depuis le 1/1/2011
- Dans le cadre d'un permis de construire

Renseignements, dépôt de dossier

Communauté de Communes – Service assainissement – ☎ 02 98 54 49 04 – info@cchpb.com

Autre

L'obtention des aides est conditionnée à la signature par le propriétaire d'une convention avec la Communauté de Communes, spécifiant ses obligations.

ECO-PRÊT A TAUX 0 (PTZ +)

Type de travaux concernés

Réhabilitation d'installations
d'assainissement individuel existantes, **pour
les constructions achevées avant le
01/01/1990**

Attention : un seul éco-prêt peut être
demandé par logement.

Le bénéfice de l'éco-prêt pour
l'assainissement individuel ne permet pas par
la suite de déposer une demande pour
financer des travaux d'économie d'énergie
dans son logement

Caractéristiques

Type d'aide : Prêt à taux 0% auprès de banques agréées

Montant de l'aide : Plafond 10 000 €, remboursement sur 10 ans

Prêt cumulable avec les subventions ANAH, les prêts CAF et caisses de
retraites, les aides Agences de l'Eau

Dépenses prises en charge : terrassements, fourniture et pose des
installations (hors pompe relevage), maîtrise d'œuvre, assurances,
travaux annexes liés (reprise canalisations, remises en état suite aux
travaux,...)

Prêt à 0%

Conditions d'éligibilité

- *Propriétaires (occupants ou bailleurs)* : pas de conditions de ressources
- *Sociétés civiles non soumises à l'impôt sur les sociétés* : sous conditions. Au moins un des associés doit être une personne physique

Le logement doit être la résidence principale de l'occupant au moins 8 mois par an à la date d'obtention du prêt ou au plus 2.5 ans suivant son obtention, et jusqu'au remboursement intégral de l'éco-prêt. Les travaux doivent être achevés dans les 2 ans qui suivent l'émission de l'offre de prêt.

Seules les **installations ne consommant pas d'électricité** (hors pompe relevage) et **conformes à la réglementation actuelle** sont éligibles. Sont donc exclues notamment les installations de type boues activées, disque biologique,...

Renseignements, dépôt de dossier

Informations, formulaires : site du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Tout-sur-l-eco-pret-a-taux-zero,28949.html>

OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) Pays Bigouden

« **OSEZ ! RENOVER ET ADAPTER VOTRE LOGEMENT !** »

Aides

Dispositif prévu pour 5 ans (2016-2021) permettant d'apporter des **conseils techniques et des aides financières majorées** (subventions et prêts) aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux.

Les aides sont conditionnées à l'éligibilité aux aides de l'Agence de l'Eau.

Pour **tout renseignement relatif aux travaux concernés et conditions d'éligibilité aux aides**, contactez :

CITEMETRIE (opérateur désigné par les Communautés de communes du Pays Bigouden pour accompagner gratuitement les habitants dans leur demande d'aide) :

- **Tel : 02 98 50 53 94**
- **Courriel : opah.pays-bigouden@citemetrie.fr**
- **Permanences les mercredis matin de 9h à 12h :**
1^{er} mercredi du mois, Mairie de Landudec
2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois, CC du Pays bigouden Sud, 14, rue harles Le Bastard à Pont l'Abbé.

Attention : toute demande de subvention doit être déposée avant le démarrage des travaux.

CAF ou MSA – selon affiliation PRET A L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Type de travaux concernés

Réhabilitation d'installation d'assainissement individuel
Mise en conformité de branchements au réseau d'assainissement collectif

Caractéristiques

Type d'aide : prêt
Montant maximal du prêt : 80% des dépenses engagées, dans la limite de 1067.14 € (montant 2014)
Taux d'intérêt : 1%, remboursement en 36 mensualités égales
Dépenses prises en charge : a priori, tous travaux nécessaires à la mise en conformité

Prêt à 1%

Conditions d'éligibilité

Locataires ou propriétaires, qui souhaitent réaliser des travaux dans leur **résidence principale**, percevant au moins **une prestation familiale**

Renseignements, dépôt de dossier

- Permanences assistantes sociales
- Caisse d'Allocations Familiales du Finistère 1 rue Portzmoguer - 29602 BREST Cedex ☎ : 0810 25 29 30
- MSA d'Armorique 3 rue Hervé de Guébriant - 29412 LANDERNEAU Cedex ☎ : 02 98 85 79 79

CAISSES DE RETRAITE

Caractéristiques / Conditions d'éligibilité

Variable selon les caisses de retraite

Attention : toutes les caisses de retraite ne disposent pas de dispositifs d'aide

Renseignements / dépôt de dossier

- Caisse de retraite à laquelle est affilié le demandeur
- Permanences assistantes sociales

CONSEIL GENERAL / CCAS

Caractéristiques / Conditions d'éligibilité

Différentes aides sont possibles, variables selon les situations individuelles et sous conditions de ressources, pour :

- Réhabilitation d'assainissement individuel
- Mise en conformité d'un branchement à l'assainissement collectif
- Aide ponctuelle au paiement de factures d'eau
- Paiement d'un raccordement à l'assainissement (participation financière et coût des travaux)

Renseignements / dépôt de dossier

- Permanences assistantes sociales
- CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de votre commune